



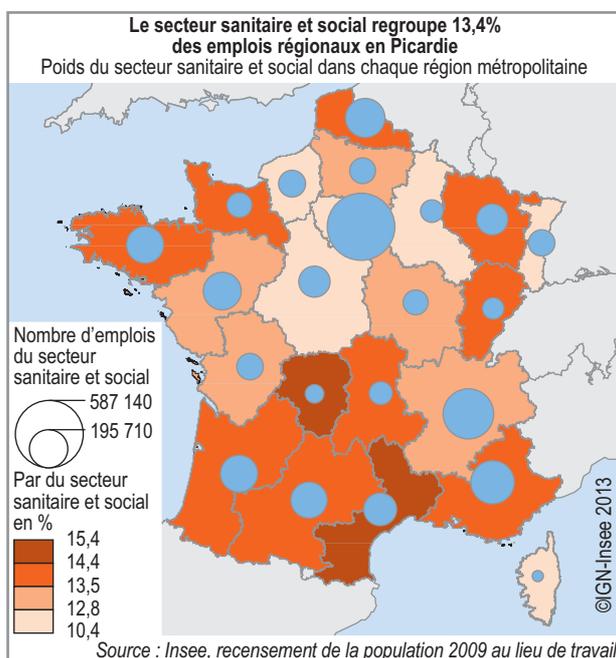
Près d'un Picard sur sept exerce un métier dans le secteur sanitaire et social

En 2009, près de 92 000 personnes travaillent dans le secteur sanitaire et social en Picardie. Ce sont essentiellement des femmes (82%). La moitié possède un diplôme supérieur au baccalauréat, mais d'importantes disparités existent entre le domaine de la santé (67%) et celui du social (26%).

Les statuts et conditions de travail sont variés selon les métiers, avec davantage de précarité pour ceux liés aux services à la personne et à l'action culturelle et sportive.

Comme 28% des effectifs du secteur sont âgés d'au moins 50 ans, jusqu'à 22 000 départs potentiels peuvent être attendus au cours de la décennie 2011-2020, un peu moins selon l'impact qu'aurait l'allongement du temps de travail et des débuts de carrières tardifs dans certains métiers. Dans tous les cas, le secteur offre d'importantes opportunités d'embauches dans les années à venir.

Virginie BONDUAEUX, Patrick LE SCOUËZEC, Insee Picardie



En Picardie, l'ensemble des professionnels exerçant un métier du secteur sanitaire et social regroupe 91 650 personnes en 2009, soit 2,7% de l'emploi national de ce domaine d'activité. C'est un peu plus que le poids de la région parmi l'emploi national total (2,6%). Cette légère surreprésentation explique que le secteur sanitaire et social regroupe, en Picardie, 13,4% des emplois régionaux, alors qu'au plan national, ce taux atteint 12,9%. Cela situe la Picardie au 14^e rang des régions françaises. Cela situe la Picardie au 14^e rang des régions françaises (elle est au 12^e pour sa population).

Comme souvent en Picardie, le nombre d'emplois offerts dans la région est inférieur au nombre de professionnels du secteur qui y habitent (96 890 personnes). Cela conduit près de 9 000 d'entre eux (soit 9,3%) à aller travailler hors de leur région de résidence, alors qu'on ne compte que 3 750 personnes faisant le chemin inverse pour exercer leur profession. Toutes les familles du secteur, hormis pour celle des médecins et assimilés, enregistrent plus de sorties que d'entrées dans la région.

► Les deux tiers des professionnels dans des établissements de santé ou du social

En Picardie, le secteur sanitaire et social se décompose en deux domaines d'égale importance : celui de la santé avec 45 210 emplois (49,3% du total) et celui du social avec 46 440. Cette structure est un peu différente de la répartition observée au plan national, où la santé représente 55% des emplois du secteur. Cela résulte de la moindre présence du domaine de la santé dans la région dont la part des professionnels dans le total des effectifs nationaux n'est que de 2,5%, avec, en particulier, une faible implantation des médecins (2,4% des emplois nationaux) et des professions paramédicales (2,1%). En revanche, le domaine social est plus présent (3,1% des emplois nationaux), notamment les métiers d'assistantes maternelles (3,3%) et d'aides à domicile et aides ménagères (3,2%).

Les métiers du social plus présents en Picardie que ceux de la santé

Effectifs des métiers du secteur sanitaire et social en 2009 en Picardie

Familles professionnelles (FAP) du secteur sanitaire et social	Effectifs Picardie	Poids de la famille en Picardie (%)	Poids de la famille en France (%)	Poids de la Picardie dans le total national (%)
Aides à domicile et aides ménagères	14 886	16,2	14,0	3,2
Assistantes maternelles	12 917	14,1	11,6	3,3
Aides-soignants	14 248	15,5	16,3	2,6
Infirmiers, sages-femmes	13 945	15,2	16,1	2,6
Médecins et assimilés	9 194	10,0	11,7	2,4
Professions para-médicales	7 823	8,5	11,0	2,1
Professions de l'action sociale et de l'orientation	9 046	9,9	8,9	3,0
Professions de l'action culturelle, sportive et surveillants	9 586	10,5	10,5	2,7
Total	91 645	100,0	100,0	2,7

Note 1 (Tableau des 8 FAP) : les professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants comprennent les indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif, les conseillers principaux d'éducation, les surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement, les moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels, les directeurs et animateurs de centres socioculturels et de loisirs,

Source : Insee, recensement de la population 2009

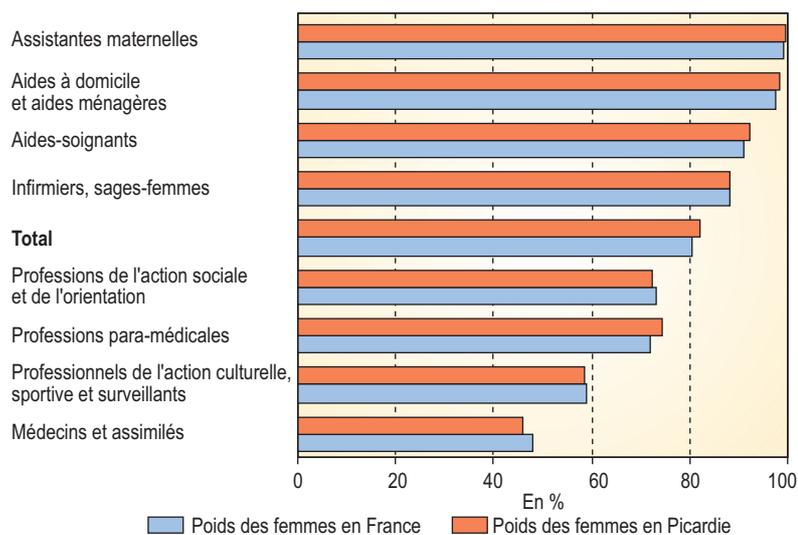
Le secteur sanitaire et social comporte une trentaine de catégories socioprofessionnelles regroupées en huit grandes familles. Le fait qu'elles exercent au sein d'établissements dont l'activité relève

soit de la santé (34,9% des cas), soit de l'action sociale et médico-sociale (33,0%) lui donne une homogénéité. Cet équilibre est très proche de celui observé au plan national (respectivement 35,0% et 34,0%). Le total de ces deux domaines passe même de 67,9% à 74,6% si l'on exclut la famille des professionnels de l'action culturelle et sportive et les surveillants, dont les principaux employeurs relèvent surtout de l'enseignement et de l'administration. Cette concentration des emplois au sein de ces établissements atteint près de 90% pour les métiers d'infirmiers, sages-femmes et aides-soignants.

En dehors des activités de santé et d'action sociale, les personnes employées se répartissent dans des secteurs relativement variés. Elles sont 6,5% dans l'enseignement, 6,3% dans l'administration (les professionnels de la culture et du sport sont souvent employés des collectivités locales), 4,6% dans le commerce (ce sont surtout des médecins et des professions paramédicales) et 4,4% travaillent pour des particuliers-employeurs comme les assistantes maternelles et les aides à domicile. Au plan national, les professionnels dépendent un peu moins de l'enseignement (5,9% des cas) mais un peu plus du commerce (5,2%).

En dehors des médecins, les postes du secteur sanitaire et social sont majoritairement occupés par des femmes

Part des femmes dans le secteur sanitaire et social en Picardie et en France en 2009



Source : Insee, recensement de la population 2009

Des niveaux de diplôme élevés dans la santé, plus faibles dans le social

Niveaux de diplôme des familles professionnelles du secteur sanitaire et social en Picardie en 2009 en %

Familles professionnelles (FAP) du secteur sanitaire et social en Picardie	Sans diplôme, CEP, BEPC	CAP/BEP	Bacheliers	Diplôme de 1er cycle (BAC+2, BAC+3)	Diplôme de 2ème ou 3ème cycle (Sup à Bac+3)
Aides à domicile et aides ménagères	53,0	33,3	8,6	4,0	1,1
Assistantes maternelles	45,9	34,5	13,5	4,5	1,7
Aides-soignants	14,1	35,0	20,0	29,6	1,5
Infirmiers, sages-femmes	2,4	2,0	6,1	83,8	5,8
Médecins et assimilés	2,0	1,9	2,1	2,9	91,2
Professions para-médicales	4,2	8,6	19,4	50,3	17,4
Professions de l'action sociale et de l'orientation	6,3	8,3	13,0	54,2	18,2
Professions de l'action culturelle, sportive et surveillants	16,2	16,5	30,3	17,4	19,7
Total du secteur sanitaire et social en Picardie	20,2	19,5	13,7	31,2	15,3
Total du secteur sanitaire et social en France	15,7	18,5	14,8	31,7	19,2

Source : Insee, recensement de la population 2009

IPA n°91 juin 2014

► Un secteur d'activité très féminisé

Ces métiers sont tous, à l'exception des médecins, très majoritairement occupés par des femmes. Elles représentent 82,3% des effectifs, soit deux points de plus que la moyenne nationale. En effet, en Picardie, les professions les plus féminisées, aides à domicile et aides-soignantes, comportent une proportion de femmes encore plus élevée qu'au plan national et la part des emplois du domaine social, plus féminisé que celui de la santé (85,3% en Picardie), est plus importante dans la région que celle de la santé (79,4%). Les métiers comprenant le moins de femmes sont ceux de l'action sociale et les professions de l'action culturelle, sportive et de surveillance où leur part reste toutefois majoritaire, respectivement, 72,4% et 58,4%. Par ailleurs, elles sont une forte minorité au sein du corps des médecins (46%), et en dessous de la moyenne nationale (48%).

► Près de la moitié des professionnels a un diplôme supérieur au bac

Très féminisé, le secteur sanitaire et social se caractérise également par un fort taux de professionnels diplômés. Ainsi, en Picardie, 46,5% d'entre eux possèdent un diplôme supérieur au baccalauréat (18,6% pour l'ensemble des Picards), soit 4,4 points de moins que la situation prévalant pour l'ensemble du pays. Mais leur niveau de formation est très différent selon qu'ils appartiennent au domaine de la santé ou du social, une réalité qui n'est pas spécifique qu'à la Picardie. Cela résulte principalement du fait que les professions médicales et la plupart des professions paramédicales sont réglementées et que le diplôme est obligatoire pour l'exercice du métier. Ainsi, par exemple, dans le domaine de la santé, 67,4% des professionnels picards ont un diplôme supérieur au baccalauréat, soit un taux à peine inférieur à la moyenne nationale (68,6%). La différence est surtout liée en grande partie à la moindre présence en Picardie de médecins et de personnels paramédicaux qui sont, dans la région, diplômés de l'enseignement supérieur

à hauteur de, respectivement, 94,0% et 67,7%. Dans le domaine de la santé, les aides-soignants sont les seuls, en Picardie comme en France, à ne pas avoir majoritairement un diplôme supérieur au bac. Mais leur niveau de formation est cependant plus élevé que la moyenne des Picards avec 29,6% de diplômés du supérieur (un point de plus que le niveau national) et 20% de bacheliers.

► Des professions moins réglementées dans le social

Le domaine social ne compte qu'une seule profession réglementée : celle d'assistante de service social. De plus, les formations dans le domaine social conduisent à une plus grande diversité de métiers : accompagnement éducatif, insertion sociale, développement local, médiation, intervention à domicile ou encadrement. En Picardie, seuls 25,5% des professionnels du domaine ont un diplôme du supérieur. C'est quatre points de moins que la moyenne nationale (29,3%). La différence s'explique à la fois par une surreprésentation dans la région des métiers ayant une moindre formation, les aides à domicile et les assistantes maternelles, catégories qui, elles-mêmes, ont en Picardie un niveau de formation inférieur à la moyenne. Ainsi, 53,0% des premières et 45,9% des secondes sont sans diplôme ou possèdent au mieux un BEPC, des taux nettement supérieurs à la situation nationale (44,0% et 38,2%). Dans la région, parmi les aides à domicile et assistantes maternelles, la part des diplômés du supérieur, n'est que de 5 à 6%.

Un autre phénomène influence aussi directement le niveau global de qualification du secteur social : les limites de financements des structures où travaillent ces salariés et leurs contraintes budgétaires ont parfois un impact sur leurs masses salariales et les conduisent à embaucher moins d'emplois qualifiés qu'il serait possible d'en avoir pour satisfaire certains besoins.

En revanche, les deux autres familles du secteur social comptent beaucoup de professionnels à fort

Une large majorité de salariés en CDI, sauf dans le domaine de l'action culturelle et sportive

Part des salariés et types de contrats d'embauche dans le secteur de l'action culturelle et sportive en Picardie en 2009 en %

Familles professionnelles (FAP) du secteur sanitaire et social en Picardie	Non salarié	Salarié	CDI	CDD
			parmi les salariés	parmi les salariés
Aides à domicile et aides ménagères	0,0	100,0	77,5	21,5
Assistantes maternelles	0,0	100,0	73,6	25,8
Aides-soignants	0,0	100,0	88,7	9,9
Infirmiers, sages-femmes	9,1	90,9	93,8	5,2
Médecins et assimilés	50,7	49,3	76,2	21,7
Professions para-médicales	24,5	75,5	89,3	7,0
Professions de l'action sociale et de l'orientation	0,0	100,0	86,2	11,9
Professions de l'action culturelle, sportive et surveillants	5,9	94,1	50,8	47,0
Total du secteur sanitaire et social en Picardie	8,8	91,2	80,4	18,1
Total du secteur sanitaire et social en France	12,0	88,0	79,9	18,6

Source : Insee, recensement de la population 2009

niveau de qualification, contribuant à l'hétérogénéité du domaine. Ainsi, 30,3% des professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants ont le bac et 37,1% un diplôme du supérieur (presque 4 points de moins que le niveau national toutefois). Ces taux sont encore plus élevés pour les professionnels de l'action sociale et de l'orientation (respectivement 13,0% de bacheliers et 72,4% de diplômés du supérieur), même si, là encore, la part de ces derniers est inférieure de 3 points à celle observée pour l'ensemble du pays.

Le niveau de diplôme au sein des familles du secteur sanitaire et social est à peu près identique pour les moins de 30 ans (débutants) ou plus de 30 ans, reflétant des parcours de formation assez similaires pour accéder aux différents métiers du secteur. En Picardie, les seuls écarts importants portent sur un peu moins de diplômés du supérieur chez les personnels de l'action sociale et de l'orientation et ceux des professions paramédicales et un peu plus de diplômés chez les assistantes maternelles et les aides-soignantes jeunes (ce sont parfois d'anciennes élèves infirmières qui ont abandonné leurs études au bout d'un an).

► Près de 9% de non-salariés

Les conditions de travail sont également très différenciées dans les domaines de la santé et du social. Près de 9% des professionnels picards ne sont pas salariés. Ce taux est inférieur au niveau national

(12,2%), en partie à cause de la plus faible représentation des métiers principalement concernés par ce statut. Il s'agit de ceux pouvant être exercés en libéral. C'est le cas, dans la région, de la moitié des médecins, d'un quart des infirmiers et d'une faible partie des professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants (5,9%). La majorité des personnels du secteur de santé et du travail social exerçant sous statut salarié bénéficie d'un emploi sans limite de durée : 80,4% ont un contrat à durée indéterminée du privé ou du public, une part similaire à la moyenne nationale (79,9%). Par ailleurs, 18,6% sont en contrat à durée limitée. Cette part est importante dans certains métiers. Dans le domaine de la santé, elle atteint 21,2% chez les médecins. Dans le domaine social, elle se situe à 21,5% chez les aides à domicile et aides ménagères, à 25,8% chez les assistantes maternelles et surtout à 47,0% chez les professionnels de l'action culturelle, sportive et de la surveillance.

Globalement, 28,8% des effectifs picards du secteur sanitaire et social travaillent à temps partiel (30,9% au plan national) contre 17,7% pour l'ensemble des actifs en emploi de la région. Toutefois, ce taux n'est que de 22,9% dans ce secteur si l'on exclut les métiers de l'aide à domicile où la part des personnes à temps partiel est de 60,1%. Cette forme de travail est également très développée chez les assistantes maternelles (32,1%) et les professionnels de l'action culturelle, sportive et les surveillants (37,6%)

Plus de 40% des professionnels de l'action culturelle et sportive ont moins de 30 ans

Part des moins de 30 ans et des plus de 50 ans parmi les professionnels du secteur sanitaire et social en %

Familles professionnelles (FAP) du secteur sanitaire et social	Picardie		France	
	Part moins de 30 ans	Part plus de 50 ans	Part moins de 30 ans	Part plus de 50 ans
Aides à domicile et aides ménagères	10,6	39,2	11,7	36,1
Assistants maternelles	5,5	35,0	9,6	33,7
Aides-soignants	20,7	21,0	21,4	20,5
Infirmiers, sages-femmes	21,5	22,2	20,3	24,8
Médecins et assimilés	11,1	47,1	12,9	44,3
Professions para-médicales	23,3	25,2	25,3	24,1
Professions de l'action sociale et de l'orientation	20,4	23,6	19,5	24,9
Professions de l'action culturelle, sportive et surveillants	42,1	12,6	41,5	14,0
Total du secteur sanitaire et social	18,6	28,2	19,9	27,8

Source : Insee, recensement de la population 2009

Forts taux de départs en retraite chez les aides à domicile, les assistantes maternelles et les médecins

Effectifs et part des fin de carrière parmi les professionnels du secteur sanitaire et social en Picardie à horizon 2020

Familles professionnelles (FAP) du secteur sanitaire et social en Picardie	Départs de fin de carrière 2011-2020	Part en % des effectifs en fin de carrière parmi les actifs en 2005			Part dans les départs totaux 2011/2020
		2011-2015	2016-2020	2011-2020	
Aides à domicile et aides ménagères	4 186	15	18	34	2,3
Assistants maternelles	3 851	14	18	32	2,1
Aides-soignants	3 424	12	16	28	1,9
Infirmiers, Sages-femmes	3 038	11	14	24	1,7
Médecins et assimilés	2 835	14	17	31	1,6
Professions para-médicales	1 700	11	12	23	0,9
Professions de l'action sociale, culturelle et sportive	2 931	7	10	17	1,6
Total secteur sanitaire et social	21 965	12	15	26	12,2
Ensemble de FAP	180 154	13	14	26	100,0

Source : Insee, recensement de la population 2009

Le secteur sanitaire et social par zone d'emploi en Picardie

Forte concentration des métiers de la santé et du social dans la zone de Tergnier

En volume, trois zones d'emploi concentrent près de la moitié des effectifs picards du secteur sanitaire et social ; il s'agit de celle d'Amiens (24,4%), Roissy-Sud Picardie (18,1%) et Beauvais (11,1%). Toutefois, si l'on rapporte les emplois du sanitaire et social à l'emploi total de chaque zone, des disparités territoriales apparaissent. La part de ces emplois atteint 16,6% dans la zone de Tergnier (trois points de plus que la moyenne régionale), où près du tiers des principaux établissements ont une activité dépendant de la santé ou du social. Le développement des structures dans cette zone est lié aux politiques publiques incitatives des institutionnels. Ces métiers sont aussi bien représentés dans l'Abbevillois et le Soissonnais. À l'inverse, ils sont beaucoup plus rares dans les zones de Péronne (11,0%) et surtout du Vimeu (9,2%), en raison principalement de la faible présence des professionnels de la santé.

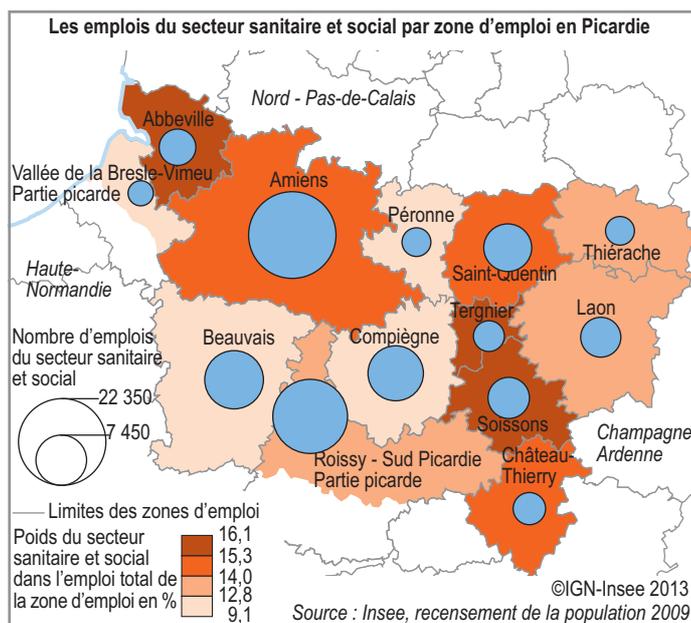
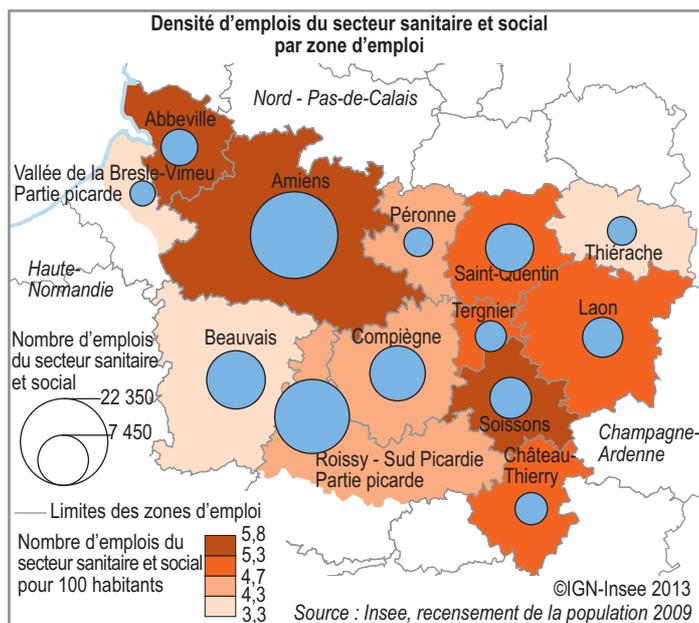
Rapporté au nombre d'habitants, les effectifs sont mieux représentés dans la Somme et l'Aisne, et notamment dans les zones d'Amiens, Abbeville et Soissons. En revanche, le Vimeu, mais aussi la Thiérache et le Beauvaisis, sont les moins bien dotés.

Le secteur sanitaire et social plus présent dans l'emploi des zones de Tergnier, Soissons et Abbeville

Part de l'emploi du secteur sanitaire et social par rapport à l'emploi de la zone d'emploi en %

Zones d'emploi 2010	Poids du secteur social dans l'emploi total de la zone d'emploi	Poids du secteur sanitaire dans l'emploi total de la zone d'emploi
	Vallée de la Bresle - Vimeu (partie picarde)	5,8
Roissy - Sud Picardie (partie picarde)	6,6	6,8
Château-Thierry	6,3	7,8
Tergnier	7,8	8,3
Thiérache	6,8	6,0
Laon	7,6	5,6
Saint-Quentin	7,2	7,5
Soissons	7,2	8,2
Beauvais	6,5	5,5
Compiègne	6,1	5,7
Abbeville	7,7	7,7
Amiens	7,1	7,6
Péronne	6,4	4,6
Ensemble des zones d'emploi picardes	6,8	6,6

Source : Insee, recensement de la population 2009



► Jusqu'à 22 000 départs en retraite potentiels

Le secteur sanitaire et social se caractérise également par une présence importante de personnels âgés : 28,2% des effectifs ont, en Picardie, au moins 50 ans. C'est un taux similaire à celui observé au niveau national (27,8%). Mais il existe de fortes disparités au sein des différentes familles du secteur. Ainsi, 35,0% des assistantes maternelles, 39,2% des aides à domicile et 47,1% des médecins ont franchi le seuil des 50 ans. À l'opposé, près d'un professionnel sur deux de l'action culturelle et sportive est âgé de moins de 30 ans et l'on compte à peu près autant de personnes âgées de moins de 30 ans que de plus de 50 ans chez les aides soignants et les infirmiers et sages-femmes.

En prolongeant les comportements actuels de retrait du monde du travail des professionnels de ces métiers (cf. méthodologie), près de 22 000 départs en retraite pourraient être enregistrés en Picardie lors de la décennie 2011-2020, soit 26% des effectifs du secteur. Les taux de départs seront supérieurs à 30% pour les trois métiers déjà évoqués -aides à domicile (34%), assistantes maternelles (32%) et médecins (31%) - qui figurent parmi les professions qui seront les plus concernées par le besoin de renouvellement des

effectifs dans les années à venir. Les aides-soignants connaîtront également un nombre de départs élevés représentant 28% des effectifs de la famille professionnelle, supérieur à la moyenne régionale, tous métiers confondus (26%).

Toutefois, ces départs pourraient être, sur la décennie 2011-2020, moins importants qu'envisagés. D'une part, certains d'entre eux seront sans doute décalés dans le temps en raison de la réforme des retraites de 2011 avec le report à 62 ans de l'âge légal de départ en retraite et de l'allongement de la durée de cotisation. D'autre part, certains métiers, comme ceux d'aide à domicile et d'assistante maternelle, se caractérisent par des carrières courtes en raison d'une entrée tardive dans la profession, suite, par exemple, à des reconversions professionnelles, et peuvent donc conduire à prolonger la carrière au-delà de la durée légale de 62 ans.

Les remplacements des postes laissés vacants seront, naturellement, conditionnés par plusieurs facteurs : les choix de politique publique pour les effectifs fonctionnaires et le dynamisme du domaine d'activité pour les emplois du secteur privé, ainsi que l'attractivité de ces métiers. Cependant, ils offriront dans les années à venir d'importantes potentialités d'embauches. ■

Méthodologie : Calcul des départs potentiels en retraite

Le cumul de quatre enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007 donne une photographie des actifs en emploi par âge pour chaque famille professionnelle en 2005. L'horizon de projection étant 2020, et considérant que les départs en retraite ont lieu entre 50 et 65 ans, on se base sur la population de 36 à 65 ans en 2005.

Année par année, on simule la situation de chaque individu l'année suivante selon deux modalités : poursuite de l'activité ou retrait du marché du travail. Les probabilités annuelles de retrait du marché du travail sont calculées à partir des enquêtes emploi de 1993 à 2002 en fonction de l'âge, du sexe, de la catégorie sociale, du dernier diplôme obtenu et du régime de retraite. Les comportements sont supposés stables sur la période de projection 2005-2020.

Les résultats portent sur des périodes de 5 ans (2006-2010, 2011-2015 et 2016-2020). À partir des données des enquêtes de recensement 2004 à 2007 au lieu de travail, on calcule donc :

- le nombre des actifs en emploi au lieu de travail en 2005,
- le nombre des départs en retraite des actifs en emploi sur les périodes 2006-2010, 2011-2015 et 2016-2020,
- la part des fins de carrière sur les actifs au cours des périodes 2006-2010, 2011-2015 et 2016-2020, égale au rapport du nombre de départs au cours de la période sur le nombre d'actifs en emploi en 2005.

La méthode suppose que les comportements de retrait d'activité sont identiques, à partir de 2005, à ceux observés sur la période 1993/2002. Elle ne prend donc pas en compte la réforme des retraites de 2010, dont l'application entre en vigueur à partir de 2011, qui intervient sur ces comportements, notamment en repoussant l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans, en repoussant l'âge de l'attribution de la retraite à taux plein de 65 à 67 ans et en augmentant la durée de cotisation.

Ces dispositions intervenant de manière progressive et différenciée selon l'âge des personnes, il n'était pas possible de les introduire dans le modèle utilisé.

On peut toutefois faire deux hypothèses : la tendance à l'augmentation des départs en retraite et les ordres de grandeur observés entre la période 2011-2020 et la période précédente ne devraient pas être remis en cause, ni d'un point de vue global, ni de celui plus spécifique de chaque FAP.

Il est par contre probable qu'à partir de 2011 on commence à observer un décalage d'un ou deux ans dans les dates de départ en retraite, ce qui entraînerait une surestimation des volumes sur la période 2011-2015 au détriment des périodes suivantes.

Les travaux permettant de mesurer l'impact de ces dispositions ne sont pas encore disponibles.